

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

Official Spokesman
of the Commission

23 avenue de la Joyeuse Entrée

Brussels 4

Telephone 35.00.40

Brussels December 1965

P-70/65

INFORMATION MEMO

The Statistical Office of the European Communities has published the first of eight studies containing the results of a household budget survey that it has carried out in close co-operation with the statistical offices of the six Member States.

The survey took place in 1963/64 and covered about 42 000 households of industrial workers, civil servants, employees, farmers and farm labourers in the Community countries. These categories represent 60 to 70% of the Community's total population.

The extent and methods of the survey are worth noting. In general the households were selected at random, and details of their expenditure and consumption were obtained from housekeeping books and interviews.

This first publication deals with Luxembourg. The second, on Belgium, will appear shortly, and will be followed by studies on the Netherlands, Italy, France and Germany. The series on individual countries will be rounded off with a study of the Community as a whole and an econometric analysis of the wide range of figures processed.

The study on Luxembourg is in two parts. The first (written by national experts) includes an extensive description of how the survey was conducted. The second part gives a brief outline of certain major categories of household expenditure and consumption (e.g. food, housing, clothing, education and entertainment), in relation to a number of social factors such as occupational group, size of family and standard of living. The statistical appendix contains detailed tables on expenditure and consumption (in absolute figures and in percentages) and quantities of food and fuels consumed.

The publications on the other countries will follow more or less the same pattern.

Bruxelles, décembre 1965.
P/ 70

NOTE D'INFORMATION

L'Office Statistique des Communautés européennes a publié le premier numéro d'une série de huit fascicules consacrés à la vaste enquête budgétaire qui a été effectuée en collaboration étroite avec les offices statistiques nationaux des six Etats membres.

Cette enquête, qui a eu lieu au cours de la période 1963-1964, a touché environ 42 000 ménages d'ouvriers, de fonctionnaires, d'employés, d'ouvriers agricoles et d'agriculteurs des six pays de la Communauté. L'enquête porte ainsi sur 60 à 70 % environ de la population totale des six pays.

Elle est caractéristique tant par son ampleur que par la méthode appliquée. Ainsi, les ménages ont été généralement choisis par échantillonnage aléatoire, tandis que les données relatives à leurs dépenses et à leur consommation ont été obtenues en recourant à une combinaison des livres de comptes et des interviews.

Le premier fascicule, dont la publication est annoncée, traite du Grand-Duché de Luxembourg. Un second paraîtra sous peu pour la Belgique. Il sera suivi d'autres fascicules concernant les Pays-Bas, l'Italie, la France et l'Allemagne. Cette série de publications sur les divers pays se terminera par une synthèse pour l'ensemble de la Communauté et une analyse économétrique des nombreuses données numériques recueillies.

Le fascicule relatif au Luxembourg comprend deux parties. La première (rédigée par des experts nationaux) fournit entre autres un exposé détaillé de la façon dont l'enquête a été effectuée dans le pays. La seconde contient une brève description de quelques catégories principales importantes des comptes relatifs aux dépenses et à la consommation des ménages (par exemple alimentation, logement, habillement, culture et loisirs), en fonction d'un certain nombre de critères sociaux tels que la catégorie professionnelle, le nombre des membres de la famille, le niveau de bien-être, etc. Dans l'annexe statistique de la publication, on trouve des tableaux détaillés contenant les données relatives aux dépenses et à la consommation (en valeur absolue et en pourcentage) et indiquant les quantités consommées pour l'alimentation et le chauffage.

Une subdivision semblable, dans ses grandes lignes, à celle qui vient d'être décrite pour le Luxembourg, sera utilisée dans les publications relatives aux autres pays.